



Toute l'équipe de CFBL vous donne rendez-vous à EUROFOREST



Dans ce numéro :

L'avenir de la sylviculture fait débat p. 2

Deux nouveaux administrateurs à CFBL p. 3

NATURA 2000 p. 3

L'effet de l'ozone p. 3

Le coin de la conjoncture p. 4

Réglementation et fiscalité p. 5

Indicateurs de satisfaction 2005 p. 6

André METADIER : 30 ans de fidélité à la coopérative p. 7

Forêts à vendre p. 7

L'agence Nord Limousin p. 8

CFBL participe largement à l'organisation de la foire EUROFOREST notamment à travers la direction de celle-ci assumée par Richard LA-CHEZE. C'est un rendez-vous à ne pas manquer car l'événement EUROFOREST n'a lieu que tous les 4 ans. C'est dans quelques jours : **les 16, 17 et 18 juin.**

Cette manifestation internationale nous promet un grand nombre de nouveautés dans tous les domaines. C'est pourquoi, elle sera particulièrement intéressante pour les propriétaires forestiers qui souhaitent être informés sur ce



Dominique BUSSEREAU, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, chargé de la forêt, avec un casque CFBL aux universités d'Autun en août dernier ; nous espérons sa visite sur Euroforest.

qui se fait de mieux et de nouveau. Ceci dans les domaines de la sylviculture, gestion forestière, outils sylvicoles, engins d'exploitation, outils de sciage, équipements et vêtements spécialisés... En outre, le bois énergie tiendra une place importante à l'occasion de ces journées.

Bien sûr, CFBL est complètement mobilisée pour que ces journées soient une réussite. Ce sera l'occasion pour elle de montrer son savoir-faire en terme d'organisation, car EUROFOREST est une foire vivante, un immense chantier où sur plus de 150 ha vous pourrez voir évoluer en situation réelle, tout le matériel intervenant sur les chantiers de sylviculture et d'exploitation...

Pendant la durée de la manifestation, un colloque et des tables rondes seront organisées pour débattre sur le thème du changement climatique : « Quel climat, quelle forêt pour l'an 2.010 ? »

Votre coopérative aura évidemment un stand pour vous accueillir dans les meilleures conditions. Vous y retrouverez des techniciens ainsi que la direction de la coopérative au centre du circuit de 4 kms. Là, vous aurez le loisir de faire une pause et de dialoguer avec les salariés ou administrateurs de CFBL. **Retrouvez nous près du point accueil secteur C.**

Le Président,
Élie de COSNAC

L'avenir de la sylviculture fait débat

L'assemblée plénière de CFBL qui s'est déroulée à Tulle le vendredi 31 mars fut l'occasion, d'un débat très riche avec des industriels de la première transformation. Au cœur des problématiques de notre coopérative, **l'adéquation de la production avec les besoins de l'industrie.**

Ce thème fut l'objet d'un débat initié et animé par Alain PREVOSTO, directeur commercial de CFBL avec trois scieurs dirigeants de leurs sociétés respectives : Christian TARTIERE de « BOURGANEUF BOIS » en Creuse, Patrice GASTEBOIS de « SEFOB » en Normandie et Philippe PIVETEAU de la « SAS FARGES » en Corrèze. Ces trois industriels de la première transformation du bois, sans fabriquer les mêmes types de produits, ont en commun une politique d'approvisionnement par contrat et de forts investissements en faveur de l'usinage de bois résineux de petits et moyens diamètres. La vision de l'avenir de ces mêmes industriels en ce qui concerne le développement de leur activité a particulièrement interloqué les propriétaires producteurs de bois.

Le partenariat comme passage obligé

Les contrats d'approvisionnement passés entre la CFBL et ses clients bois sont le gage de régularité et de qualité (analyse des rebuts, certification PEFC) des bois livrés. Cette garantie permet aux scieurs d'investir dans l'amélioration de leurs outils de production. Pour CFBL ce partenariat garantit la productivité durable de la filière (sur les 450.000 m³ de bois commercialisés par an par les 7.500 adhérents de CFBL, 85 % le sont par contrats d'approvisionnement).

L'évolution des marchés et de la matière première

La construction bois et les marchés du bois collé/abouté sont en plein essor. Ils nécessitent des bois longs (3 m), fins (18 à 30 cm) et de qualité (petits noeuds). En l'état actuel les outils de production en France sont inadaptés à ces marchés. Le bois français reste donc rare dans les enseignes de bricolage et sur les chantiers du BTP. Pour y remédier BOURGANEUF BOIS, SEFOB et SAS FARGES ont choisi d'investir lourdement. Les têtes de sciages à faibles diamètres leur permettront d'augmenter leur rendement et au final leur compétitivité.

Aussi, le constat brutal de Philippe PIVETEAU considérant que « **Si cette évolution des scieries ne se faisait pas, elles ne pourraient pas subsister et consommer le bois français** », a-t-il soulevé de nombreuses interrogations chez les forestiers présents dans la salle. D'autant a-t-il ajouté qu'« **il faut une sylviculture en relation avec ce type de sciage** »

Nécessité d'adapter la sylviculture : des questions en suspend...

Cela laisserait donc supposer l'utilisation d'autres schémas de sylviculture résineuse que ceux en place actuellement. Serait ce une plantation plus dense pour des nœuds plus petits et des passages en éclaircie moins nombreux pour obtenir des arbres moins gros et plus calibrés ?

Si tel était le cas, ce changement serait une véritable révolution et cette éventualité fait naître de nombreuses questions auxquelles les producteurs devront obtenir une réponse avant de s'engager.



De gauche à droite : Philippe PIVETEAU (SAS FARGES), Alain PREVOSTO (CFBL), Patrice GASTEBOIS (SEFOB), Christian TARTIERE (BOURGANEUF BOIS)

- En admettant qu'une nouvelle sylviculture permette de faire baisser les coûts de production pour les propriétaires, le prix de vente de bois plus petits sera-t-il en adéquation ?
- En diminuant le nombre et l'intensité des éclaircies, les peuplements ne risqueraient-ils pas de perdre en homogénéité et les bois de perdre en qualité ?
- Les industries papetières et des panneaux ne viendraient-elles pas à manquer de ce bois qui est justement retiré des éclaircies ?
- Devrait-on continuer à favoriser la régénération naturelle et les traitements irréguliers dont on commençait justement à entrevoir l'intérêt pour la réduction des coûts ?
- Quelle incidence sur la qualité des sols auraient des rotations moins longues ?
- Le grand public ne déplorerait-il pas une perte de l'intérêt écologique des forêts et de leur fonction sociale si elles n'étaient plus autant éclaircies ?
- La culture du douglas ne perdrait-t-elle pas de son intérêt ?

Au terme de ce débat, Élie de COSNAC, Président de CFBL, prenant à témoin les acteurs de la filière a insisté sur « la nécessité de construire ensemble une véritable filière bois compétitive » rappelant que « **CFBL sera plus que jamais à l'écoute de ses adhérents et de ses clients partenaires** ».

anthony.lecour@cfbl.fr

Lors de l'envoi du dernier bulletin CFBL Info faisant office de convocation pour les assemblées générales de section, un dysfonctionnement s'est produit dans les services du sous-traitant chargé des expéditions, provoquant un retard tel, que certains adhérents n'ont eu l'information sur les assemblées qu'après les événements.

Aussi présentons-nous nos excuses à tous ceux qui se sont trouvés dans ce cas.

Deux nouveaux administrateurs à CFBL

L'assemblée générale a été l'occasion d'élire Madame Marie-Jeanne MICHEL et Monsieur Claude CHABRIERE comme nouveaux administrateurs représentant la section Limousin-Auvergne.



Marie-Jeanne MICHEL, d'origine corrézienne, est actuellement formatrice d'éducateurs spécialisés à Limoges. Elle possède avec son mari deux forêts en Corrèze et une autre à cheval sur le Cher et l'Allier. Madame MICHEL explique ainsi sa motivation : *"J'ai une culture coopérative grâce à mon père fondateur d'une coopérative agricole. Adhérents à CFBL depuis une dizaine d'années, nous avons vu avec mon mari toutes les capacités d'innovations et de développement de la coopérative. Je souhaite aujourd'hui y contribuer davantage. Sans m'éloigner des impératifs économiques, j'aimerais particulièrement m'impliquer dans la valorisation du patrimoine écologique des forêts privées."*



Claude CHABRIERE, 59 ans, est administrateur du syndicat des propriétaires forestiers de la Corrèze et membre du GDF de Millevaches. Ancien cadre dans les transports de masse en région parisienne, il pratique désormais avec ardeur l'élagage et le regarni dans ses bois corréziens. *"Le premier gros chantier de plantation de CFBL a eu lieu dans ma forêt d'Eyrein gérée à l'époque par mon père (commente M. CHABRIERE). J'ai toujours eu un fort intérêt pour la filière bois. Je participe d'ailleurs à toutes les réunions possibles. Ma soif de découverte pour tout ce qui touche l'exploitation forestière et la sylviculture est telle que j'ai naturellement accepté de devenir administrateur de CFBL."*

anthony.lecour@cfbl.fr

Reconnaîtrait-on enfin les efforts concédés par les forestiers à « NATURA 2000 » ?

C'est ce qui devrait se confirmer si l'on en croit les annonces déjà faites par certaines DIREN : **« l'adhésion à une charte « NATURA 2000 » (art L 413 3 du code de l'environnement) pour un forestier (durée 5 ans) constituera une garantie de gestion durable »** (Extrait de HAUTE VEZERE INFO N° 2).

A ce jour pourtant, et tant que la loi n'a pas été modifiée, le fait d'être dans un site « NATURA 2000 » n'enlève pas d'obligation au propriétaire en matière de document de gestion durable (Article L 9 IV du code forestier). Il rajoute seulement une obligation de conformité à « NATURA 2000 ».

Dans l'hypothèse avancée, l'adhésion à une charte « NATURA 2000 » donnerait droit :

- à une exonération de la taxe foncière sur le non-bâti ;
- à l'accès à certaines aides publiques liées à la notion de gestion durable ;
- au bénéfice du régime Monichon ;
- à une réduction d'impôt ISF.

Sur un tel site par exemple, un propriétaire qui s'engagerait à ne pas couper des arbres à cavités intéressantes pour les chauves souris, ou à ne pas chauler un étang, pourrait bénéficier de ces aides.

Pour tous renseignements sachez qu'il existe un animateur sur chaque zone. Pour le « Plateau de Millevaches », il s'agit de Philippe DELLA VALLE qui peut être joint au 05 55 03 98 25.

bernard.palluet@cfbl.fr

Nous souhaiterions consacrer un bulletin spécial du CFBL info à la **relation adhérent-coopérative**. Pour que celui-ci soit le plus complet et le plus riche possible, nous le souhaiterions interactif. C'est pourquoi, nous sollicitons la participation de tous ceux d'entre vous qui ont quelque chose à exprimer sur la coopération ou qui ont envie de le faire : Votre vision de celle ci, vos attentes etc...

L'EFFET DE L'OZONE SUR LA VEGETATION FORESTIERE

Si la forêt participe à la production d'ozone dans l'atmosphère, **ce sont surtout les émissions liées aux activités humaines qui sont responsables de l'augmentation des concentrations.**

Or ces dernières pourraient au final avoir des effets néfastes sur les espèces selon leur sensibilité à la concentration de ce gaz.

- A court terme, l'entrée de l'ozone dans les voies respiratoires des végétaux (stomates) provoque sur certains d'entre eux des ponctuations jaunes ou des nécroses.

- A moyen terme (10 à 20 ans), on peut imaginer un affaiblissement de l'état physiologique des plantes sensibles :

- Raccourcissement des périodes de végétation à cause d'une sénescence prématurée ;
- Légère diminution de la croissance des jeunes et des vieux arbres ;
- Diminution progressive de la maturation des fruits et des graines ;
- Diminution progressive de la reproduction ou de la régénération des espèces les plus sensibles ;
- Finalement, disparition des espèces sensibles à très sensibles des zones les plus polluées par l'ozone.

- A long terme (20 à 50 ans), la déstabilisation d'écosystèmes entiers pourrait apparaître avec un changement progressif de la composition floristique et arborée de certaines régions. Au niveau forestier, cela pourrait poser des problèmes de régénération pour certaines espèces principales de nos forêts.

Aujourd'hui, l'ozone n'a pas encore de réel impact économique. Ensemble, nous pouvons oeuvrer pour qu'il n'en n'ait pas !

Le marché du bois

Où en est la balance commerciale Française en matière de bois ?

Sur les douze derniers mois, la France a plus importé qu'exporté (- 3,6 milliards €). Les importations se sont accrues de 2 % et les exportations de 1 % seulement. Certains secteurs comme celui des pâtes, papier et panneaux sont en développement. D'autres par contre continuent à péricliter (placages, parquets, ouvrages de menuiserie, sciages et surtout meubles et sièges en bois).

En matière de **bois ronds**, après des années d'excédent, le solde est redevenu déficitaire. Mais peut-on regretter que les effets des tempêtes de 1999 soient désormais passés et que nos bois se transforment sur place ?

Pour les **sciages**, le déficit s'accroît de 12 % par rapport à la période précédente (les sciages de conifères représentant toujours les trois-quarts de ce déficit).

La spécificité des panneaux

Se dessinent les contours de la poursuite de la forte progression

de la fin de l'année dernière sur les deux principaux marchés des panneaux européens OSB que sont l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord. Cela devrait être possible, notamment si l'amélioration des prévisions de la construction européenne pour 2006 se concrétise.

En fait, la principale préoccupation des fabricants européens de panneaux à base de bois est la hausse des prix des principaux paramètres (bois énergie, résines, transport...), très importante sur toute l'Europe.

La commercialisation des bois ronds par CFBL

A mi exercice, nous constatons que les volumes globaux de vente sont en hausse de près de 20 %. La demande est très forte sur tous les produits avec par moment une gestion des stocks à flux tendu. Cette situation pose des problèmes pour l'approvisionnement de nos clients quand les conditions météorologiques sont difficiles (débardage, accessibilité au chantier d'exploitation).



Photo : Guillaume SCHNEIDER

alain.prevosto@cfbl.fr

Les ventes groupées se préparent. N'attendez pas la fin de l'été ?

CFBL organise trois ventes groupées chaque automne :

- **une à Ussel à priori semaine 43 (fin octobre) ;**
- **une pour les feuillus à Nevers début novembre ;**
- **une pour les résineux à Saulieu le 15 novembre.**

Le principe de la vente groupée : Les lots sont décrits dans un cahier adressé à une liste d'acheteurs potentiels. Les acheteurs visitent les lots qui les intéressent et le jour de la vente soumissionnent. La vente se fait au plus offrant dans la mesure où le prix de retrait fixé avec le propriétaire est atteint.

Les ventes groupées conservent un intérêt pour des lots homogènes, suffisamment importants, de belle qualité. Votre coopérative peut effectuer un tri des bois et proposer à la vente groupée uniquement « la crème » après avoir exploité et commercialisé les bois secondaires.

Alors si vous pensez avoir un lot de bois à vendre, contactez rapidement votre technicien.

richard.lacheze@cfbl.fr

Le baril à 75 dollars...et plus !

Doit-on obligatoirement subir la hausse constante du prix du pétrole qui ne cesse de battre record sur record ?

Les réponses appartiennent à chacun et notamment aux élus. En voici une :

Monsieur MAILLA est maire de TRAMAYES. Avec son conseil municipal, il a décidé d'orienter sa commune vers l'énergie bois. Ses motivations s'expriment ainsi :

- trouver une parade à l'augmentation du prix du fuel ;
- participer au développement de l'activité bois énergie sur ce secteur boisé ;
- promouvoir une énergie locale, durable, économique.

CFBL est partenaire de ce dossier comme source d'approvisionnement de la chaufferie.

Cette dernière consommera 1.000 mètres cubes de plaquettes de bois, chauffera la mairie, une salle omnisports, l'hôpital et un lotissement de 10 habitations.

Voici la preuve que chacun a le choix de ne pas subir et peut, à son niveau, décider de résister. En le faisant, il fera de l'augmentation du prix du pétrole une opportunité pour la forêt.

richard.lacheze@cfbl.fr

BREVES

Comment concilier, production et conservation des milieux riches en biodiversité en forêt privée ?

La solution pourrait venir du Nord pour peu que nos dirigeants veuillent bien s'y intéresser ! En effet, des chercheurs Finnois ont mis au point une approche, par laquelle une juste compensation de pertes économiques pourrait être estimée par le propriétaire en tenant compte de paramètres pertinents. Ils ont établi une méthode de calcul se basant sur la rentabilité économique, la faisabilité et surtout la participation volontaire des propriétaires. Cette technique utilise les informations disponibles dans le plan de gestion afin que le contrat de protection (ex : Natura 2000) puisse être intégré à l'aménagement forestier.

Ainsi, selon ces principes, en retour d'une juste rémunération, les propriétaires seraient partie prenante et un plus grand nombre de milieux riches en biodiversité pourrait être préservé, à un moindre coût et sans conflit.

Peut-on espérer une "filiale champignon" en Corrèze ?



C'est en tout cas le projet que mène actuellement un Corrèzien (Benoit Peyre) soutenu par le CDCE (Comité départemental des chambres économiques) à travers une mission de 5 mois.

Partant du constat que les champignons comestibles sont légions (alors qu'on ne parle que du cèpe!), et que les acteurs concernés par leur valorisation ne le sont pas moins (du propriétaire forestier au consommateur), il s'agit dans un premier temps d'étudier les attentes et les besoins de chacun pour en dégager les synergies possibles.

Souhaitons que ce travail aboutisse et qu'il permette aux "forestiers privés" de récupérer un juste retour de la production de leurs forêts !
Contact : Benoit Peyre (06 87 98 05 10).
E-mail : benoit.peyre@wanadoo.fr.

« Apprendre à bien gérer sa forêt »

C'est l'intitulé des stages de formations qui sont mis en place par les différents CRPF à l'intention des propriétaires forestiers (de tous âges). Ils sont plus connus sous le nom de FOGEFOR.

Cette formation qui se veut avant tout utile, vivante et concrète se déroule en général sur 8 à 10 journées réparties dans le temps à raison de une à deux journées par mois. Les intervenants proviennent de toute la filière en fonction des spécificités qu'il s'agit de vulgariser et animent des formations à la fois théoriques et pratiques. Nous ne saurions trop vous conseiller de vous y inscrire si votre forêt vous passionne.

Attention réglementation !

La dernière loi forestière prévoit que des seuils de surface réglementent certains types de coupes, ainsi que l'obligation de reboiser. Ce qui signifie : **Réflexion obligatoire avant toute décision de coupe rase !**

Ainsi, **pour les propriétés ne présentant pas de garanties de gestion durable**, toutes les coupes (sauf peupleraie) d'une surface d'un seul tenant supérieure à un seuil fixé par le Préfet, qui prélèverait plus de 50 % du volume des arbres de futaie (coupes rases) sont soumises à autorisation administrative.

Par ailleurs, au-delà d'un seuil fixé par le Préfet et sous certaines conditions la reconstitution de l'état boisé est obligatoire.

	LOIRE	PUY DE DOME	ALLIER	CORREZE	CREUSE	HAUTE-VIENNE
Seuil nécessitant une demande d'autorisation	> 2 ha	> 4 ha	> 4 ha	> 4 ha	> 4 ha	> 4 ha
Seuil de coupe à blanc nécessitant une reconstitution	/	> 1 ha (dans massifs > 4 ha)	> 1 ha (dans massifs > 4 ha)	> 1 ha (dans massifs > 4 ha)	> 1 ha (dans massifs > 4 ha)	> 1 ha (dans massifs > 4 ha)
	SAONE et LOIRE	NIEVRE	COTE d'OR	YONNE		
Seuil nécessitant une demande d'autorisation	Pas d'arrêté. Base code forestier	Arrêté en cours de 1978	/	> 4 ha		
Seuil de coupe à blanc nécessitant une reconstitution	Pas d'arrêté. Base code forestier	Arrêté en cours de 1978	/	> 2 ha (dans massifs > 10 ha)		

Exonération de la taxe foncière étendue aux régénérations naturelles et futaies irrégulières ! (Art. 1395 du Code Général des Impôts)

Cet avantage autrefois dénommé « exonération trentenaire » est maintenant accessible à d'autres types de peuplements que les plantations. Ce sont :

- les boisements en nature de futaies ou de taillis sous futaie ayant fait l'objet d'une **régénération naturelle**. Ils pourront en bénéficier pendant 30 ans pour les résineux et 50 ans pour les feuillus ;

- les boisements présentant un état de **futaie irrégulière** (en équilibre de régénération pendant 15 ans à partir du 1^{er} janvier qui suit la déclaration), exonérés à hauteur de 25 % du montant de la taxe foncière.

Le décret d'application du 23 mars 2006 donne des précisions sur les modalités de la déclaration : Lieu, identité et adresse du redevable, références cadastrales et superficie concernée par la demande d'exonération, catégorie d'exonération demandée (régénération naturelle ou futaie irrégulière), essences

majoritaires et date d'achèvement de la coupe définitive pour chacune des parcelles.

De plus, le propriétaire redevable doit attester sur l'honneur de la réussite de la régénération naturelle ou de l'état de futaie irrégulière en équilibre de régénération selon des critères bien définis. Ceux-ci sont spécifiques à chaque cas (régénération naturelle ou futaie irrégulière en équilibre) Ils prennent en compte l'essence, la hauteur, la densité et la répartition spatiale.

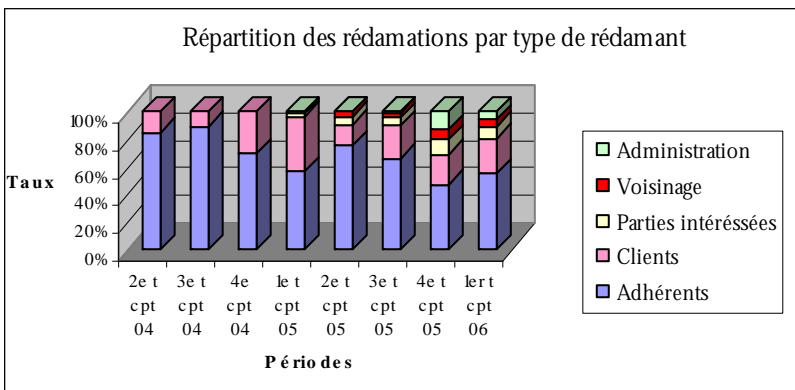
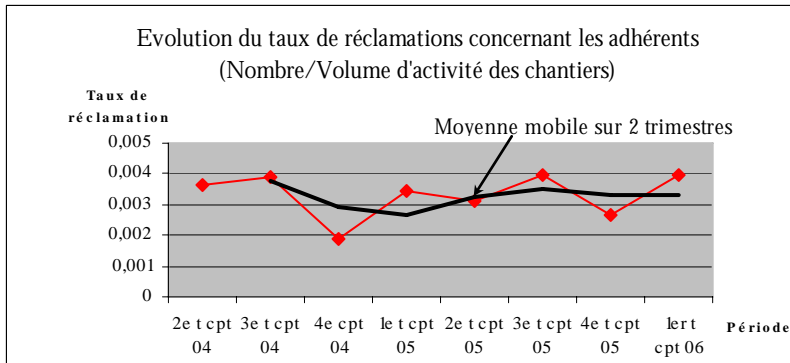
Le certificat préalable des DDAF n'est donc plus requis : les contrôles ayant lieu maintenant à posteriori par les DDAF, après transfert des dossiers par l'administration fiscale (Art. L.45 G du Livre des Procédures Fiscales).

Pour plus de renseignements, prenez contact avec le technicien chargé de la gestion-sylviculture dans votre secteur.

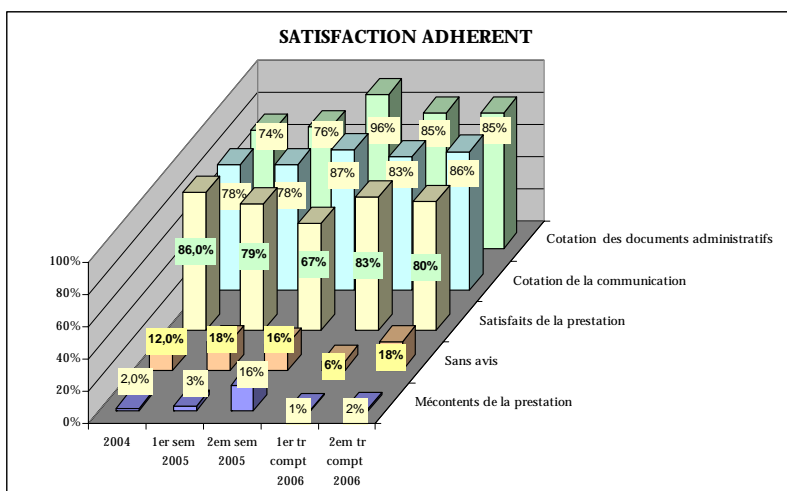
michel.moulin@cfbl.fr

Indicateurs de satisfaction 2005

L'analyse des principaux indicateurs montre que pendant cette année comptable, nous ne sommes pas arrivés à maîtriser comme nous le souhaitions tous les paramètres de notre activité. Globalement, les réclamations ont plutôt eu tendance à augmenter en même temps que cette même activité.



Pour cette même année 2005, l'augmentation des réclamations a été corroborée par la baisse du taux de satisfaction adhérents envers les prestations. En revanche, la communication et la compréhension des documents administratifs se sont améliorées.



En revanche, le début de l'année comptable 2006 montre que le travail entrepris pour accroître la satisfaction des adhérents commence à payer. Nous retrouvons un taux de satisfaction plus conforme à ce qui est souhaitable. A noter que les sans avis sont essentiellement des adhérents n'ayant pas encore vu la prestation et que le taux de réponse avoisine les 16 %.

bernard.palluet@cfbl.fr

BREVES

Plan bio' combustible : Un énième plan ou une véritable stratégie ?

Un rapport interministériel intitulé "Plan biocombustibles" établi par Mr Claude Roy fait état de mesures pour développer la filière du bois énergie :

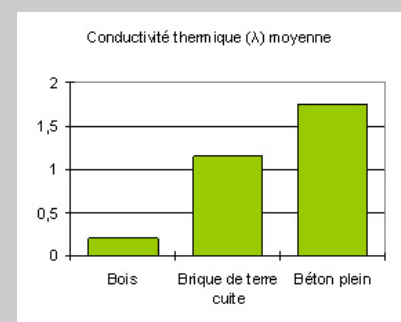
- Financements pour crédits de CO2 ou certificats d'économie d'énergie,
- Création d'un comité d'orientation pour la valorisation de la biomasse,
- Soutien financier (État, banques...) à une filière bois énergie,
- Développement de la cogénération,
- Propositions de formation, de recherche et de communication.

Les forestiers privés par la voix de son président Henri Plauche Gillon, se félicitent de ce rapport mais préviennent que pour mettre en place cette filière il faudra assurer une rémunération correcte aux producteurs et ne pas prendre de mesures trop radicales en faveur du « tout énergie ». En effet, des mesures qui ne tiendraient pas assez compte des autres utilisations du bois et des autres fonctions de la forêt, écologiques et sociales pourraient avoir l'effet inverse à celui recherché.

Construire en bois pour économiser l'énergie

Le bois permet d'économiser l'énergie, lors de la construction d'une maison (grâce à des chantiers courts et propres), mais aussi lors de son occupation (grâce à ses performances thermiques). En effet, le bois est un isolant exceptionnel et possède une **très faible conductivité**.

De plus, à performances énergétiques égales, l'épaisseur des murs d'une maison bois est plus faible. En conséquence, pour une même surface nette, la surface habitable d'une maison bois est plus importante que tout autre construction.



BREVES

Quel rapport entre cette photo, CFBL et le bois ?



Figurez vous que pour la peau fragile de bébé rien ne vaut une serviette à base de bois (70 % de fibre de bois, 30 % coton). La serviette fibre de bois est plus

douce, plus légère et plus absorbante que les autres matières. Son entretien est facile (lavage 60° machine et sèche linge).

Jusqu'ou irons nous avec le bois ?

La Région Limousin s'engage pour le bois

En effet, la région Limousin vient de signer la première charte d'utilisation des bois dans la construction en partenariat avec la Fédération Française du bâtiment. Elle est établie pour 5 ans et donnera suite à un programme d'action.

Avec son programme de développement de la filière bois, le conseil Régional met du baume au cœur des producteurs.

André METADIER : 30 ans de fidélité à la Coopérative

André est issu d'une famille rurale du plateau de Millevaches très connue dans le milieu forestier. Aussi, est-ce tout naturellement, après une formation à l'école forestière de Meymac, qu'André a fait, dès 1968 et en famille, ses premiers pas comme bûcheron chez un scieur local.

En mai 1976, il fut embauché en compagnie de son père et de son frère à la Coopérative qui s'appelait alors CUMACOFOR. Aujourd'hui, cela fait trente ans qu'il travaille au service des adhérents de CFBL.

Son amour du métier est plus vivace que jamais, même s'il n'omet pas de souligner l'évolution rapide et assez radicale de son activité de bûcheron : disparition de l'écorçage, moins de travail dans les petits résineux et les éclaircies, plus d'activité dans les gros bois et les balivages de peuplements feuillus. D'ailleurs, cette dernière pratique dans laquelle il a acquis une grande expérience est devenue sa spécialité. Il est en outre une partie de la mémoire de la Coopérative dont il a accompagné l'évolution et qu'il a vue se développer et s'adapter.

Sur l'année, son travail se partage entre les travaux de sylviculture (environ un mois) essentiellement pendant la saison de plantation de mars-avril, et les travaux d'abatage le reste du temps. A noter que cette dernière activité, pour la période du

1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2005, a représenté l'abatage d'environ 3000 m³ de bois !

Au final, lorsque André fait le bilan de ses trente ans passés à travailler en forêt, il n'exprime aucun regret mais seulement de bons souvenirs ; toujours prêt à découvrir de nouvelles techniques et de nouveaux moyens en vue d'améliorer son savoir-faire. S'il fallait quelques mots pour résumer André et ses trente ans de carrière ce serait : **«passion de la forêt, amour du bel ouvrage, respect des engagements».**

C'est avec plaisir que CFBL honorera cette carrière et derrière elle l'homme de devoir, en remettant à André mais également à 6 autres salariés (pour leurs 20 ans de collaboration) les médailles d'honneur agricole. Cette cérémonie se déroulera le samedi 17 juin 2006 à EUROFORET lors d'un dîner en présence d'Elie de COSNAC, président de CFBL.



sandrine.chambonnet@cfbl.fr
bernard.palluet@cfbl.fr

FORETS A VENDRE

Commune de Fours (58) :

Massif de 128 hectares composé par 110 ha de taillis avec réserve de chêne. Les peuplements sont régularisés avec du bois moyen et du gros bois prépondérant. La densité varie de 90 à plus de 120 tiges à l'hectare. Le chêne rouvre, de belle qualité, est majoritaire. Les 28 hectares restant sont composés d'un peuplement résineux en mélange avec le taillis. Cette diversité offre un bon potentiel cynégétique. Les parcelles sont toutes desservies par un réseau de chemins accessibles par temps sec aux véhicules. Un plan de gestion est agréé de 2005 à 2018.

Contact : C. de RIVOIRE, CFBL Nevers (Tél. 03.86.93.02.92).

Commune de Neuvy Grandchamp (71) :

Surface de 26,95 ha. Altitude moyenne de 320 mètres.

Forêt soumise à PSG.

Peuplement constitué d'une futaie de chêne avec du charme en taillis. Densité variant de 60 à 160 chênes/hectare.

Diamètre moyen de 45 cm, qualité moyenne.

On accède en véhicule léger en bordure de propriété.

Contact : Bruno RAMAGE, CFBL La Roche Vineuse (Tél. 03.85.51.66.11).

Commune de Diennes-Aubigny - Nièvre (58) :

Ancien taillis sous futaie de 45 ha, en 1 seul tenant bord de route, divisé en 5 parcelles.

La futaie est composée à 90 % de chênes communs, 5 à 10 % de hêtres, le merisier et le frêne complétant l'étage dominant de ces peuplements qui se sont globalement régularisés bois moyens, gros bois.

La densité moyenne est de 60 tiges/ha, ce qui totalise 2 700 m³ de bois d'œuvre.

Une parcelle est en cours de régénération par bouquet (frêne). Le taillis de charme est vigoureux, d'une hauteur de 8 à 14 m, il n'est pas exploitable avant 2012.

Située sur un sol de qualité (Région forestière Bazois), la production des feuillus est excellente. La forêt est giboyeuse et libre de location. PSG en cours de validité jusqu'en 2014.

Contact : C. de RIVOIRE, CFBL Nevers (Tél. 03.86.93.02.92).

Commune de Marmagne (71) :

Surface de 7,75 ha. Altitude moyenne de 500 mètres. Reboisement de Douglas de 1985 sur 7,31 ha.

On accède en véhicule léger en bordure de propriété.

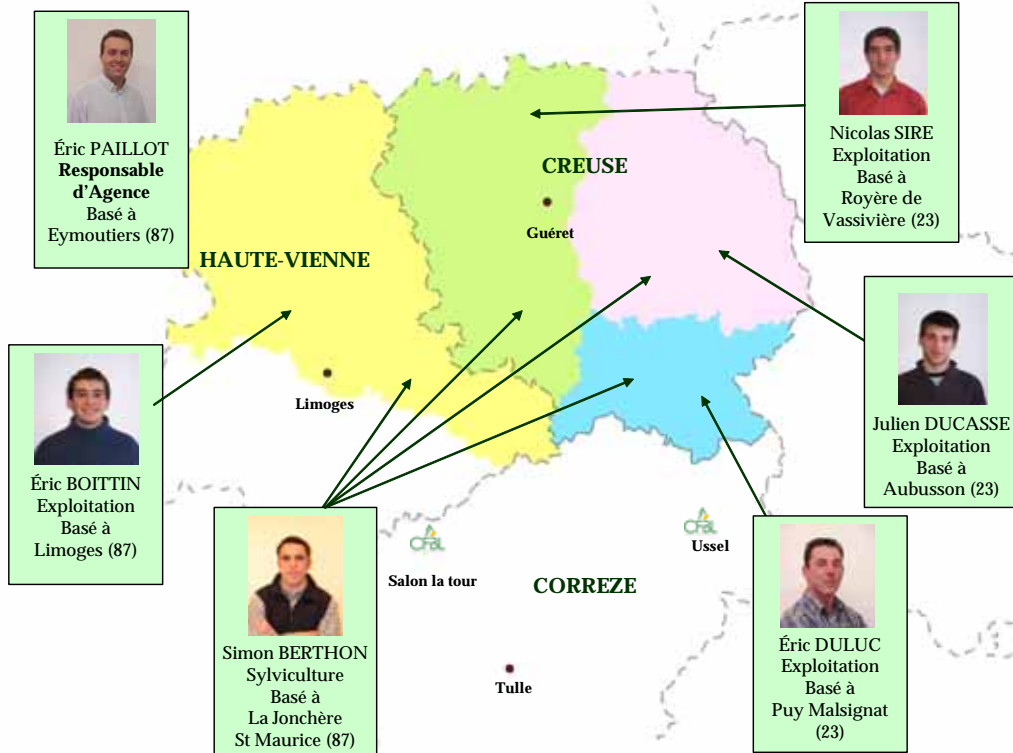
Un élagage sur 3,5 mètres a été réalisé en 2000 sur 1.180 sujets. Le peuplement est éclairci.

Contact : Bruno RAMAGE, CFBL La Roche Vineuse (Tél. 03.85.51.66.11).

L'agence Nord Limousin : une équipe compétente et dynamique à votre service

Chaque nouveau CFBL Info est l'occasion de vous présenter nos différentes agences réparties sur le territoire de la coopérative. C'est au tour de l'agence Nord Limousin qui couvre tout le département de la CREUSE et le nord du département de la HAUTE-VIENNE. Ce large territoire représente 787 adhérents pour lesquels 6 techniciens CFBL sont à l'oeuvre. Cette équipe, encadrée par Éric PAILLOT, est répartie sur quatre secteurs distincts sur lesquels sont présents vos techniciens de proximité : 4 responsables en exploitation et 1 responsable en sylviculture gestion couvrant l'ensemble du territoire. Cette équipe dynamique met toute sa compétence au service de votre forêt et ces hommes de terrain sont à votre disposition pour vous rencontrer et répondre à vos différentes attentes. Vous trouverez sur la carte ci-dessous la localisation géographique de votre interlocuteur en fonction de l'emplacement de votre forêt. N'hésitez pas à nous contacter !

eric.pailot@cfbl.fr



Recrutement - Départ

Myriam DEGROOTE a été recrutée le 9 mai 2006 en remplacement de **Julie LALLIAS**, démissionnaire.

Naissance

Depuis le 16 mars 2006, **Hervé GIRARD, technicien sur le Puy de Dôme** est l'heureux papa d'un 1er enfant, **Thomas**.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Effectif

67 salariés
pour 7.810 adhérents

BUREAUX EN LIMOUSIN - AUVERGNE

SIEGE SOCIAL et SIEGE SECTION LIMOUSIN-AUVERGNE
ZA du Theil - BP 85
19203 USSEL CEDEX
Tél. 05 55 46 35 00
Fax 05 55 46 35 01
E-mail : cfbl@cfbl.fr

SALON LA TOUR
ZA de Beausoleil
19510 SALON LA TOUR
Tél. 05 55 73 49 77
Fax 05 55 97 98 25
E-mail : beausoleil@cfbl.fr

BUREAUX EN BOURGOGNE

SIEGE SECTION BOURGOGNE
CFBL Bureau Côte d'Or et Yonne
14 rue Pierre de Coubertin
Parc de Mirande
21000 DIJON
Tél. 03 80 68 44 44
Fax 03 80 67 77 20
E-mail : dijon@cfbl.fr

CFBL Bureau Morvan
10 rue de Mazagran
71400 AUTUN
Tél. 03 85 86 01 30
Fax 03 85 86 01 39
E-mail : autun@cfbl.fr

CFBL Bureau Nièvre
6 rue Claude Tillier
58000 NEVERS
Tél. 03 86 93 02 90
Fax 03 86 36 22 43
E-mail : nevers@cfbl.fr

CFBL Bureau Saône-et-Loire
Route de Mâcon
71960 LA ROCHE VINEUSE
Tél. 03 85 51 66 10
Fax 03 85 37 75 93
E-mail : laroche@cfbl.fr

Quels sont les engagements de notre coopérative ?

